



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Publie le 19/06/2025

ARRETE DU MAIRE N°2025-238

Pôle : Sécurité

PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT DES DEUX ROUES SUR L'EMPLACEMENT DEDIE PLACE FRANCINE GARRIER LE 3 JUILLET 2025

Nomenclature ACTES : 6.1

Le maire de la Commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code Général des Collectivité Territoriale et notamment ses articles L 2212.1 à 2212-2

VU les articles 325-1 à 325-3 et R 325-1 à R 325-52 du Code de la Route

VU l'article 417-10 du Code de la Route

VU la demande formulée par Madame Malandine THIO Chargée de dispositifs éphémères de la Direction Orange Grand Sud Est

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et le bon déroulement de l'évènement

CONSIDERANT la nécessité d'interdire temporairement le stationnement des deux roues sur l'emplacement dédié place Francine Garrier

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement des deux roues est interdit le 3 juillet 2025 de 07h00 à 20h00 sur la place Francine Garrier (voir photo) pour permettre l'installation et le fonctionnement d'un stand de la Société ORANGE.

ARTICLE 2 : Cette interdiction sera matérialisée par une signalisation temporaire conforme à la réglementation en vigueur. La Société ORANGE sera chargée de la mise en place et du maintien en bon état de cette signalisation pendant toute la durée de la signalisation.

ARTICLE 2 : Des barrières et des panneaux amovibles de stationnement interdit seront mis en place par les services techniques de la commune de Sausset-les-Pins, et le présent arrêté sera affiché.

ARTICLE 3 : Une mise en fourrière conformément aux règles du Code de la Route sera prescrite à tous les véhicules en stationnement gênant sur les lieux énoncés.



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51

www.ville-sausset-les-pins.fr

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Directeur de la Police Municipale, Monsieur le Directeur du Pôle Technique, ainsi que leurs subordonnés sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera tenu à la disposition de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'ISTRES et publié au recueil des actes administratifs de la ville de Sausset-les-Pins.

Fait à Sausset-les-Pins, le 17 juin 2025

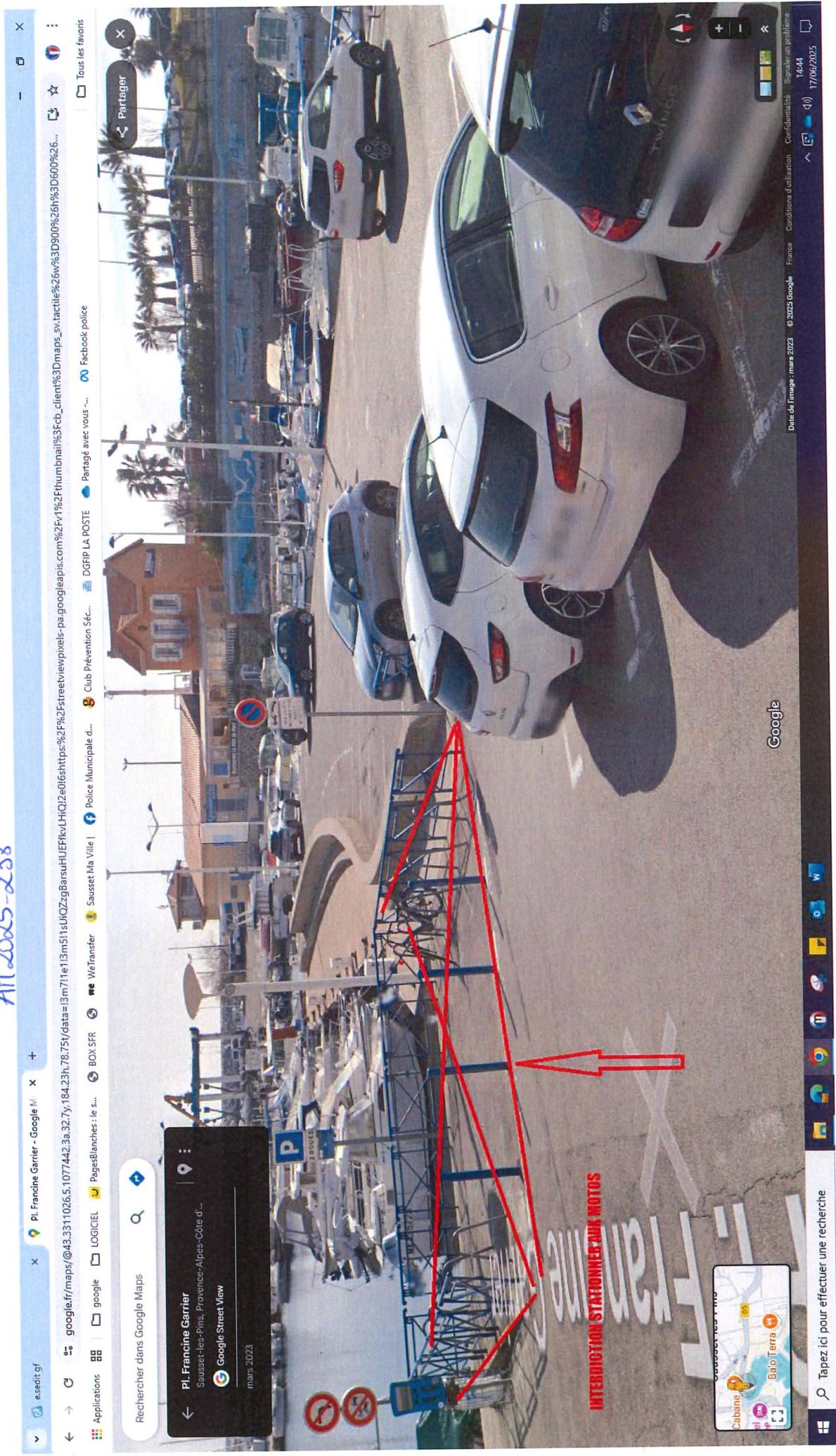


Le Maire,
Maxime MARCHAND

Paul Le Faeré empêché

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Paul Le Faeré', written in a cursive style. Below the signature is a large, stylized flourish or scribble.

AM 2025-238



Rechercher dans Google Maps
 PI Francine Garrier
 Sausset-les-Pins, Provence-Alpes-Côte d'Azur
 Google Street View
 mars 2023

e.sedit.gf
 PI Francine Garrier - Google M
 google.fr/maps/@43.33110265,1077442.3a,32.7y,184.23h,78.75y/data=!3m1!1e1!3m5!1sUJ0ZqBARSuHUEFkVLIHQI2e0!6shttps%3F%2Fstreetviewpixels.googleapis.com%2Fv1%2Fthumbnail%3Fcb_client%3Dmaps_sv_tactile%26w%3D900%26h%3D600%26...
 Applications | google | LOGICIEL | PagesBlanches : le s... | BOX SFR | WeTransfer | Sausset Ma Ville | Police Municipale d... | Club Prévention Séc... | DGFiP LA POSTE | Partagé avec vous... | Facebook police | Partager

Tapez ici pour effectuer une recherche
 Cabane | Bato Terra
 Date de l'image - mars 2023 | © 2025 Google | France | Confidentialité | Signaler un problème
 1444 | 17/06/2025